

## A l'attention du service ELECTIONS

### Dématérialiser les listes pour envoi vers E-LISTELEC



**Pour établir cet envoi vers E-LISTELEC une mise à jour du logiciel est obligatoire.**

*Version Serveur ( 18.02.20 ) – Version Client ( 18.02.20 ).*

*Dans le logiciel Soluvote, se rendre sous :*

**→ N.F.I → Licence → Vérifier la version NFI**

La loi crée le **Répertoire Electoral Unique (REU)** géré par l'INSEE.

Vous devez déposer vos 3 listes électorales via le site internet « [elistelec.interieur.gouv.fr](http://elistelec.interieur.gouv.fr) »

Il s'agit de la liste électorale générale des électeurs français et les 2 listes complémentaires (européenne et municipale) des ressortissants européens.

Vos dépôts rempliront un double objectif :

- Répondre à la demande réglementaire qui impose au maire de transmettre chaque année au préfet une copie des listes électorales de la commune.
- Permettre de constituer le **Répertoire Electoral Unique (REU)** qui sera ensuite géré par l'INSEE

**Attention :** Une fois cette mise à jour faite (18.02.20)

Si vous avez déjà effectué le dépôt de vos listes sur le site E-listelec, il est **IMPERATIF** de générer à nouveau les fichiers puis de les renvoyer. Ils remplaceront les dépôts initiaux.

Ces fichiers seront conformes à la réglementation attendue pour le **Répertoire Electoral Unique (REU)**.


Cette notice vous guidera dans l'élaboration de ces fichiers et leur dépôt sur le portail E-LISTELEC.

## ⇒ Générer les listes électorales au format .csv ou .xml

**1** Sélectionnez le type de liste concernée par l'export préfecture

**2** Uniquement les électeurs votant doivent être exportés, **décochez** « Inclure les radiés »

**3** **4**  
Cliquez sur l'un des deux boutons pour générer le fichier.  
(Les formats .csv et .xml sont acceptés sur E.LISTELEC)

 **Attention : Le logiciel nommera le fichier automatiquement selon les normes E-LISTELEC, en aucun cas vous devez le renommer.**

## ⇒ Déposer vos listes

Nous précisons que les 3 listes doivent être générées puis déposées sur le site internet.

### Se connecter sur E-LISTELEC

- Rendez-vous sur le site <https://elistelec.interieur.gouv.fr>
- Saisissez votre identifiant, votre mot de passe et votre département. Ces éléments sont fournis par votre préfecture.
- Cliquez sur « Connexion » et suivre le guide d'utilisation E-LISTELEC « Transmission dématérialisée des listes électorales » (Fourni par la préfecture et le ministère de l'intérieur)